

# RAPPORT D'ACTIVITE 2007



Avec le concours financier

Du Conseil Général de Meurthe et Moselle  
Du Conseil Régional de Lorraine  
De l'État

13 rue des écoles 54360 Blainville-sur-l'eau  
Tel: 03 83 71 43 62 Fax: 03 83 71 63 01  
cc.valdemeurthe@wanadoo.fr

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Les statuts de la Communauté de Communes du Val de Meurthe ont été précisés à deux reprises en 2007

- par délibération n° DCC 2007/67 du 29/11/2007 relative à la réalisation d'un bilan carbone
- par délibération n° DCC 2007/75 du 29/11/2007 relative à la réalisation d'une étude petite enfance et jeunesse

Les statuts de la CCVM ainsi que les deux délibérations mentionnées sont joints au présent rapport.



Locaux de la CCVM

Par délibération n° DDC 2007/31 du 26 juin 2007, la CCVM a créé un nouveau poste d'agent de développement. L'équipe administrative est ainsi constituée d'un directeur général des services, de deux agents de développement, d'une secrétaire-comptable et d'un agent chargé de la mission emploi.

## AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LA VITALITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

### MESURE 1 : SOUTENIR LES ENTREPRISES

Depuis la fin de l'année 2004, la Communauté de Communes du Val de Meurthe mène une action d'accompagnement et d'aide aux entreprises.

Le soutien aux entreprises est mené en partenariat avec :

- IPL (« Initiatives en Pays Lunévillois »), qui correspond à la PFIL (Plate-forme d'initiatives locales) du Lunévillois
- Le Conseil Régional de Lorraine
- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- La Chambre des Métiers
- Le CAPEMM (Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de Meurthe et Moselle)
- La Chambre d'Agriculture

La CCVM adhère à la PFIL du Lunévillois et participe au fonds de prêts d'honneur à hauteur de **1 478,40 €**. Elle adhère également au CAPEMM (20 €) et à INFFOLOR (Informations sur les Formations professionnelles en Lorraine) 106,71 €.

- **L'accueil des porteurs de projets économiques**

Suivi : Commission Développement Communautaire

Mise en œuvre : Service administratif CCVM

Partenaires techniques : La PFIL du Lunévillois, le Conseil Régional de Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, le CAPEMM

En 2007, 26 porteurs de projets économiques ont été reçus à la Communauté de Communes. 8 ont fait une demande d'aide à la création, 7 une demande d'aide à la modernisation et 2 une demande d'aide à la reprise d'une entreprise.

Ces porteurs de projets sont orientés vers la Chambre des Métiers, la CCI et la PFIL du Lunévillois.

- **Les aides à la création, à la reprise et à la modernisation d'entreprise**

Suivi : Commission Développement Communautaire

Mise en œuvre : Service administratif CCVM

Partenaires techniques : La PFIL du Lunévillois, la CCI, La Chambre des Métiers, Le CAPEMM

Partenaire financier : Le Conseil Régional de Lorraine (dans le cadre de l'Appel à Projets Régional)

Jusqu'en 2006, la Communauté de Communes consacrait une partie de l'enveloppe de la Convention de Développement Local signée avec la Région Lorraine, à soutenir la création, la reprise et la modernisation des entreprises.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Durant le premier semestre 2007, le Conseil Régional de Lorraine a élaboré un nouveau dispositif d'aide aux entreprises, applicable dès 2007. Il intervient désormais par le biais de l'Appel à Projets Régional. Le règlement de cette politique a été communiqué aux collectivités territoriales en septembre 2007. De ce fait, certains dossiers élaborés en début d'année sur la base de l'ancien règlement et qui ne répondait plus aux nouveaux critères, ont été refusés par le Conseil Régional.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe a voté un nouveau règlement d'intervention : le 29 novembre 2007. Elle intervient dorénavant dans l'aide au montage de dossier de l'Appel à Projets Régional ainsi qu'en donnant son avis sur le projet. Le Conseil Régional de Lorraine aide directement les entreprises.

### ✕ Aides à la création

#### Dossiers acceptés par le Conseil Régional de Lorraine

Nom	Raison sociale	Activité	Localisation	Montant des investissements (en € HT)	Aide attribuée en €	Nombre d'emplois créés
M PETITJEAN	Sécurité Incendie	Entretien système de désenfumage	Damelevières	5 772 €	865 €	2
Mme SCHLEGEL	Photo -K -Do	Photographe	Blainville-sur-l'eau	13 825 €	2 000 €	1
M PIERROT	PIERROT Francis	Agent Immobilier	Rehainviller	5 706,44 €	En cours d'instruction	1

#### Dossiers refusés par le Conseil Régional de Lorraine

Nom	Raison sociale	Activité	Localisation	Montant des investissements (en € HT)	Motif	Nombre d'emplois créés
Mme BOUR	Zig Zag	Dépôt - vente de vêtement	Blainville-sur-l'eau	2 034 €		1
Mme DELARUE	Planète cuisine	Vente et pose de cuisine	Blainville-sur-l'eau	3 023, 18 €	Investissement inférieur à 5 000 € HT	1
Mme LEMOINE	Cathy couture	Couture	Blainville-sur-l'eau	2 700 €		1

Ces créations d'entreprises ont généré 7 emplois. 2 865 € d'aide à la création ont été votés en 2007.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

## ✕ Aides à la reprise

Nom	Raison sociale	Activité	Localisation	Montant des investissements (en € HT)	Aide attribuée en €	Nombre d'emplois maintenus
M. VILETTE	Bar des cheminots	Bar - Restaurant - Brasserie	Damelevières	13 583 €	1 367 €	1.5
M LITAIZE	Marechal Gourmand	Brasserie Restaurant	Blainville-sur-l'eau	106 000	En cours d'instruction	2.5

1 367 € d'aide à la reprise d'entreprise ont été votés en 2007 permettant le maintien de quatre emplois.

## ✕ Aides à la modernisation

### Dossiers acceptés par le Conseil Régional de Lorraine

Nom	Raison sociale	Activité	Localisation	Montant des investissements (en € HT)	Aide attribuée en €
M. LOUIS	SARL CLPC	Plateries / Faux Plafonds	Rehainviller	5 562 €	834 €
Mme GEORGEL	Brin de Nature	Fleuriste	Blainville sur l'eau	10 967,07 €	1 645 €
M. MARCHAL	Bati' Marchal	Maçonnerie	Blainville sur l'eau	6 750 €	1 012 €
Mme THYRARD	Virginie Coiffure	Coiffeuse	Rehainviller	9 245 €	1 387 €
M. OLRV	El Olry Eric	Boulangier Pâtissier	Blainville-sur-l'eau	52 153 €	En cours d'instruction
M. PERRIN	SARL Transport	Transport Location	Charmois	23 085 €	Encours d'instructions

### Dossiers refusés par le Conseil Régional de Lorraine

Nom	Raison sociale	Activité	Localisation	Montant des investissements (en € HT)	Motif
M CHARETTE	SCI Etterach	Expert Comptable	Damelevières	71 479 €	Pas de services aux habitants

Ces investissements ont permis le maintien des emplois et 4 878 € d'aides à la modernisation ont été attribués.

✕ Bilan

BILAN	2004	2005	2006	2007	évolution entre 2006 et 2007
Nombres de porteurs accueillis	5	10	16	27	68,75%
Montant des aides attribuées	9 000 €	18 000 €	42 272 €	9 110 €	- 78,45 %
Nombres de créations d'entreprise	1	4	6	6	0 %
Nombres de reprises d'entreprise	0	0	2	2	0 %
Nombres de modernisation d'entreprise	1	1	3	6	100,00%
Nombres d'emplois créés ou maintenus	2	16	10	11	10,00%

- **Pépinière d'entreprises**

En 2006, le Pays du Lunévillois a entamé une réflexion portant sur une pépinière d'entreprises multi-sites. La Communauté de Communes du Val de Meurthe s'est portée candidate à ce projet. Au cours de l'année 2007, la CCVM a participé aux différentes réunions portant sur ce dossier. Le bureau d'étude SODIE, mandaté par le Pays Lunévillois, a réalisé une étude d'opportunité et de dimensionnement des sites décentralisés de la pépinière du Lunévillois. Le 29 novembre 2007 le conseil communautaire a réceptionné l'étude qui préconise 280 m<sup>2</sup> de locaux industriels (1 X 130 & 1 X 150) et 90 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires (2 X 15 & 2 X 30) soit un total de 370 m<sup>2</sup>.

- **Contrat Economique Territorial (CET)**

Le département, le pays lunévillois et les dix communautés de communes du Lunévillois ont signé, le 17 juillet 2006, un Contrat Economique Territorialisé (CET). Le CET permet de mieux définir les objectifs économiques sur le territoire et aide à mener une politique de développement économique plus cohérente à l'échelle du Lunévillois.

En 2007, la CCVM a signé un avenant définissant le programme opérationnel pour l'année. Les actions prioritaires de la CCVM sont la pépinière d'entreprises, l'accompagnement des projets d'entreprises et la mise en réseau des acteurs économiques.

- **La Mission « Emploi »**

Mise en œuvre : Agent de la Mission Emploi

Partenaires financiers :

La Mission Locale du Lunévillois (qui tient une permanence deux fois par semaine pour les jeunes de moins de 26 ans dans les locaux de la Mission Emploi de la CCVM)

L'ANPE de Lunéville

L'association Entr'Aide Chômeurs à Damelevières

L'association INES à Lunéville (qui tient également une permanence pour le public en insertion dans les locaux de la Mission Emploi de la CCVM)

Le PLIE

Le dispositif SOLEIL

La Communauté de Communes est dotée d'une mission « Emploi » qui propose un accueil de proximité aux chercheurs d'emplois. Ils y trouvent la liste actualisée des offres d'emplois, une aide à la rédaction de leur curriculum vitae et des propositions de formation sans être obligés d'aller à Lunéville ou à Nancy. La personne chargée de la Mission Emploi assure l'accueil et le conseil des personnes à Blainville sur l'eau tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

En 2007, **293 personnes** ont été reçues en entretien individuel et ont bénéficié d'un suivi. 63 % d'entre elles ont trouvé une solution en terme de réinsertion professionnelle (emploi ou formation).

Répartition des personnes reçues :

- 146 hommes / 147 femmes
- 202 jeunes de moins de 26 ans (69%) / 81 adultes de 26 à 50 ans (28%) / 10 adultes de + de 50 ans (3%)

Les solutions trouvées (65%) :

- 42 personnes ont trouvé un CDI
- 46 personnes ont trouvé un CDD
- 24 personnes sont entrées en formation
- 26 personnes sont en CAE
- 15 personnes sont entrées en contrat d'apprentissage
- 2 personnes sont entrées en contrat de professionnalisation
- 10 sont scolarisées de nouveau
- 11 personnes sont en interim
- 15 personnes sont indisponibles (maternité, congé parental, maladie...)

➤ 102 personnes n'ont à ce jour pas trouvé de solution satisfaisante.

Dans un souci d'efficacité, la mission emploi fait le lien avec les différents partenaires.

En 2007, la CCVM a soutenu l'action de l'association Entr'aide chômeurs en lui octroyant une participation de 2 650€.

Elle a également versé 13 234 € à la mission locale du Lunévillois.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- Participation à la création d'une Maison de l'Emploi que le Lunévillois

Suivi : Commission Développement Communautaire

Mise en œuvre : Syndicat Mixte du Pays Lunévillois

La CCVM a participé au diagnostic et à la phase de réflexion pour la création d'une Maison de l'Emploi à l'échelle du Lunévillois. Le diagnostic a été mené par le bureau d'études KPMG Secteur Public qui a rendu ses conclusions le 17 avril 2007. La mission de KPMG était de coordonner les différents partenaires de l'emploi afin d'élaborer un projet de lutte contre le chômage en mettant en adéquation l'offre et la demande. L'objectif est de renforcer la cohésion entre les acteurs.

La réalisation du diagnostic était la première phase du projet de création d'une Maison de l'Emploi.

Les Maisons de l'emploi s'inscrivent dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de 2005. Leur mission est de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi. Les trois axes de travail d'une Maison de l'Emploi sont :

- l'observation du territoire
- l'accès et le retour à l'emploi
- le développement de l'emploi et de la création d'entreprise

Le diagnostic a mis en lumière plusieurs constats... :

- des acteurs qui adhèrent bien à la démarche
- des craintes à prendre en compte pour une meilleure efficacité
- une véritable envie d'avancer
- des questionnements justifiés

... et des questionnements à avoir à l'esprit pour la construction du projet :

- Quel projet pour le Lunévillois
- Quelle efficacité d'un concept « rue de l'emploi » (concentration des services, guichet unique)
- Quelle plus value de cette Maison de l'Emploi pour le Lunévillois ?

Le diagnostic a mobilisé tous les acteurs du Lunévillois. Le bureau d'études a de plus rencontré 10 communautés de communes, une commune, un établissement public, 2 services de l'Etat et 10 acteurs de la société civile.

## MESURE 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La CCVM adhère à l'Office de Tourisme du Lunévillois (150 €) et verse une participation de 2 900 € pour la réalisation des actions.

Le seul site touristique de la CCVM bénéficiant d'une publicité de l'OT est la base de loisirs de Damelevières.

Par rapport à d'autres territoires du Pays Lunévillois, le Val de Meurthe n'est pas fortement positionné dans le domaine touristique et ne participe pas à l'exposition estivale sur le Lunévillois.

Pour développer l'offre touristique, la CCVM doit tout d'abord estimer le potentiel du territoire dans ce domaine et réfléchir aux types d'interventions à mener pour développer l'offre touristique.



## AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

### MESURE 4 : AMELIORER LA QUALITE DE L'HABITAT ET L'OFFRE DE LOGEMENT

- Aide au ravalement de façades

Suivi : Commission Développement Communautaire

Mise en œuvre : Service administratif CCVM

Partenaires financiers : Conseil Général de Meurthe et Moselle (CDL)

La communauté de communes favorise une amélioration de l'image des communes en attribuant des aides au ravalement de façades. Ces aides sont abondées pour moitié par le Conseil Général de Meurthe et Moselle dans le cadre de la Convention de Développement Local.

Le « règlement d'intervention d'aide au ravalement des façades privées » précise que les bâtiments sont éligibles s'ils sont antérieurs à 1960 et que seuls les travaux sur les façades visibles de la voie publique seront subventionnés.

Tout dossier de demande d'aide doit faire l'objet d'un avis préalable de la commune concernée.

Le montant de la subvention est de 15 % sur les travaux. Le montant des travaux et la surface traités sont plafonnés. L'aide maximale est de 1 460 €.

En 2007, le Conseil Communautaire a voté l'attribution de 11 825,58 € d'aides à 12 propriétaires pour le ravalement de leurs façades.

Les propriétaires sont informés par un article dans le bulletin d'information communautaire : « l'Info Val de Meurthe ».

L'année 2007 était la dernière année de fonctionnement de cette opération. Sur les trois ans qu'a duré l'opération, la

quasi-totalité de l'enveloppe de 36 500 € a été consommée. La moyenne de l'aide octroyée pour un ravalement de façades est de 1 031 €.



Façade en ravalement à Mont sur Meurthe

La situation géographique des habitations concernées :

Communes	2005	2006	2007	Total
Barbonville	1			1
Blainville-sur-l'eau	4	8	2	14
Charmois				0
Damelevières	2	1	3	6
Mont-sur-Meurthe	4		3	7
Rehainviller		1	3	4
Vigneulles	2		1	3
<b>Totaux :</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>35</b>

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Aides octroyées par commune et par année :

Communes	2005	2006	2007	Total
Barbonville	1 200,70 €			1 200,70 €
Blainville-sur-l'eau	4 587,23 €	7 923 €	2 403,50 €	14 913,73 €
Charmois				0
Damelevières	1 464,75 €	750 €	3 995 €	6 209,75 €
Mont-sur-Meurthe	5 455,70 €		1 422,85 €	6 878,55 €
Rehainviller		1 452,75 €	2 794,93 €	4 247,68 €
Vigneulles	1 423 €		1 209,30 €	2 632,30 €
<b>Totaux :</b>	<b>14 131,38 €</b>	<b>10 125,75 €</b>	<b>11 825,58 €</b>	<b>36 082,71 €</b>

- **Modification du règlement d'aide à la création ou restructuration de logements communaux**

Suivi : Commission Développement Communautaire  
Mise en œuvre : Service administratif  
Partenaires financiers : Conseil Régional de Lorraine (CDL)

Courant 2007, la CCVM a retravaillé son « règlement d'attribution d'aides à la création ou la restructuration lourde des logements locatifs communaux » pour être en accord avec la politique régionale. Ce règlement, maintenant intitulé « règlement d'attribution d'aides à la création ou à la réhabilitation lourde des logements locatifs communaux », a pour but d'augmenter l'offre de logements sur le territoire de la CCVM. Ces aides sont issues en totalité du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de l'appel à projets régional. Chaque dossier sera étudié au cas par cas sans certitude d'attribution d'aide.

Il n'y a pas eu de dossiers en 2007.

- **Réalisation d'une étude préopérationnelle d'OPAH-RR**

Suivi : Commission Développement Communautaire  
Mise en œuvre : URBAM CONSEIL, Service administratif  
Partenaires financiers : Etat (ANAH), Conseil Régional de Lorraine

En 2006, un diagnostic préalable a permis à la CCVM de vérifier la pertinence de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qualifiée de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur le territoire, de préciser ses attentes et de fixer des objectifs. L'étude préopérationnelle d'OPAH devait permettre d'affiner les objectifs stratégiques tant quantitatifs que qualitatifs et de définir les moyens nécessaires pour les atteindre.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Le cabinet d'études URBAM CONSEIL a été choisi pour mener cette étude préopérationnelle. L'étude portait sur 4 volets :

- le volet habitat : pour détendre le marché du logement
- le volet social : pour favoriser la mixité sociale et assurer le logement pour tous
- le volet environnemental : pour mettre en œuvre un programme de maîtrise des énergies
- le volet cadre de vie : pour maintenir une qualité de vie

A travers ces volets, il s'agissait de recenser les propriétaires intéressés par une OPAH, d'évaluer les besoins et de faire réserver les financements nécessaires à la phase opérationnelle de l'OPAH-RR.

Une première réunion de travail a eu lieu le 30 octobre 2006 pour mettre au point la stratégie de l'étude en présence de la Présidente, du Vice-président chargé du dossier et d'URBAM CONSEIL.

La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 30 novembre 2006 en présence de représentants de toutes les communes du territoire. Elle a fait l'objet d'un article de presse dans l'Est Républicain.

Une réunion intermédiaire de l'étude a eu lieu le 5 février 2007 pour faire le bilan de l'action d'URBAM CONSEIL à mi-parcours.

Une réunion de préparation à la présentation finale de l'étude préopérationnelle a été organisée le 19 mars 2007. La réunion finale s'est déroulée le 2 avril 2007 en présence des élus de la CCVM, de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) et d'URBAM CONSEIL. Suite à cette présentation, les élus avaient à définir les objectifs de l'OPAH-RR en fixant :

- le nombre de dossiers à aider
- si la CCVM subventionnerait les dossiers des propriétaires se situant juste au-dessus des plafonds ANAH pour leurs revenus
- si la CCVM aiderait à hauteur de 5 % ou à hauteur de 10 %, en plus de l'ANAH, les propriétaires créant des logements à loyer conventionné
- si la CCVM interviendrait au titre des fenêtres très isolantes et du chauffage écologique
- si la CCVM lancerait une opération pour le ravalement des façades

Coût total de l'étude préopérationnelle d'OPAH-RR : 19 735 € HT, 23 603 € TTC (50 % du HT ANAH, 30 % du TTC CR, 30 % du TTC CCVM)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

### Des aides pour améliorer l'habitat

La Communauté de communes du Val de Meurthe, en partenariat avec l'Etat, le conseil régional, le conseil général et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), a engagé sur son territoire une étude pré-opérationnelle pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR).

Les délégués de la communauté de communes ainsi que les élus et secrétaires de mairie de chacune des communes avaient été conviés à la présentation du projet. Cette opération vise à réhabiliter l'habitat ancien par la mise en place d'aides financières pour aider les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration dans leurs logements.

L'opération devrait contribuer à augmenter le nombre de logements locatifs à loyers maîtrisés, à réaliser des logements adaptés au handicap et à résorber l'habitat indigne (inconfort, insalubrité, vétusté...).

Ceci afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et/ou handicapées et favoriser leur maintien à domicile, d'accueillir de nouvelles familles et de permettre aux jeunes de rester sur le secteur.

**Logements de plus de 15 ans**  
L'opération pourra composer un volet spécifique concernant les énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois...).

Elle s'adresse à tous les propriétaires de logements datant de plus de 15 ans sur tout le territoire de la CCVM. Les travaux financés concernent la résidence principale des propriétaires mais aussi les logements loués ou inoccupés qui seront destinés à la location. Sont concernés aussi les locaux tels que greniers, granges, dépendances... qui pourraient être transformés en logements locatifs.

Ces travaux devront obligatoirement être réalisés par des entreprises du bâtiment. La première phase de cette OPAH se déroulera jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Elle consiste à recenser les projets de réhabilitation de logements pour évaluer les besoins et permettre de réserver les financements nécessaires. Attention, il s'agit seulement d'une étude. Le dépôt de dossiers ne constitue ni une autorisation de travaux ni l'attribution de aides subventionnées.

La deuxième phase, si elle est confirmée par la CCVM, pourrait être engagée à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2007 et permettre alors aux propriétaires de commencer les travaux.

Tous les habitants recevront dans les jours prochains un courrier de la présidente Annie Parrut ainsi qu'une notice d'information sur les aides techniques et financières. Il sera joint un questionnaire à compléter, que les personnes intéressées devront retourner au siège de la CCVM.

**Deux phases de travail**  
Il restera confidentiel et ne constitue en aucun cas un engagement.

Il en sera de même pour les conseils (gratuits) prodigués par les techniciens spécialisés d'URBAM CONSEIL qui se tiendront à disposition du public pour informer dans le détail de la nature des travaux, des conditions d'obtention, des financements éventuels complémentaires ou aides fiscales.



Les responsables de la CCVM et d'URBAM Conseil ont invité les élus et secrétaires de mairie à relayer l'information auprès de la population.

Des permanences auront lieu au siège de la communauté de communes, 15, rue des Ecoles à Blainville les mardi 6 décembre, 10 et 24 janvier de 10 h 30 à 12 h, et les mercredi 13 décembre, 17 et 31 janvier de 17 h 30 à 19 h.

Karine Roth, animatrice d'URBAM Conseil, les y accueillera. Emmanuelle Marquet, agent de développement, assurera le suivi au sein de la CCVM et recueillera les dossiers. Pour tout renseignement, il est possible également de contacter directement URBAM Conseil, Karine Roth, par téléphone au 06 39 64 45 74, par courrier 6, rue Thiers à Epinal Cedex ou par email : opah@urbam.fr. Tous les conseils sont gratuits et n'engagent à rien. La CCVM conseille de s'inscrire rapidement.

Deputé  
Gao,  
colat  
ritol  
la et  
tagu  
fairy  
de l  
des  
vent  
nise  
Ger  
La  
tral  
se il  
plus  
res  
tra  
que  
est  
pet  
tha  
lop  
Un  
me  
à l  
grc  
en  
Ap  
et  
si  
se  
ral  
sa  
im  
in  
si  
N  
a  
fi  
fi  
y  
fi  
e  
c  
c  
t

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qualifiée de Revitalisation Rurale

Suivi : Commission Développement Communautaire  
 Mise en œuvre : URBAM CONSEIL, Service administratif  
 Partenaires financiers : Etat (ANAH), Conseil Régional de Lorraine

Lors de son conseil communautaire du 15 mai 2007, la CCVM a validé le lancement d'une OPAH-RR pour des aides à hauteur de 1 056 500 €. Ces aides viennent pour une part de l'ANAH avec une enveloppe prévisionnelle de 726 000 € et d'une autre part de la CCVM avec 330 500 € réservés. La délibération DCC 2007/20 fixait les objectifs de la communauté de communes pour l'OPAH-RR, autorisait la signature d'une convention avec les services de l'Etat (l'Agence Nationale pour l'Habitat) et lançait la consultation pour le suivi et l'animation de l'opération. La durée de l'opération sera de trois années.

### Synthèse financière du programme de l'OPAH-RR

Financements et objectifs (3 ans) (hypothèses)		Logements à réhabiliter	ANAH	CCVM
Logements des propriétaires	PO classiques	30	80 000 €	
	PO sociaux	15	47 000 €	
	PO habitat adapté	10	56 000 €	
	PO insalubre	5	22 000 €	
<b>SOUS TOTAL PO ANAH</b>		<b>60</b>	<b>205 000 €</b>	

Logements des propriétaires dont les revenus se situent entre le plafond de base et le plafond majoré	Non subventionnés par l'ANAH	40		52 000 €
<b>SOUS TOTAL PO CCVM</b>		<b>40</b>		<b>52 000 €</b>

Logements locatifs à loyers libres	20	430 000 €	
Logements locatifs à loyers conventionnés	40		115 000 €
<b>SOUS TOTAL PB ANAH et CCVM</b>		<b>60</b>	<b>430 000 €</b>

Primes pour les logements vacants (20 primes)		40 000 €	
Primes fenêtres (300 primes)		24 000 €	24 000 €
Primes chauffages (30 primes)		27 000 €	27 000 €
Primes ravalement de façades (100 primes)			112 500 €

<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>726 000 €</b>	<b>330 500 €</b>
--------------	------------	------------------	------------------

**La réhabilitation de 160 logements avec plus de 1 M€ d'aides financières réservées (\*)  
 (\*) avec participations de l'ANAH et de la CCVM**

#### LEGENDE :

PO = propriétaire occupant

PB = propriétaire bailleur

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

La remise des offres de la consultation pour le suivi et l'animation de l'opération était fixée au 12 juin 2007. L'offre retenue est celle d'URBAM CONSEIL. Le marché a été notifié le 31 juillet 2007 pour une durée de trois ans. URBAM CONSEIL gère l'opération, aide les propriétaires au montage de leurs dossiers, suit les dossiers au niveau de l'ANAH, aide les propriétaires jusqu'à la clôture de leur dossier, conseille les communes et la CCVM. Pour permettre aux porteurs de projet de les rencontrer, URBAM CONSEIL, en la personne de Karine ROTH, réalise des permanences bimensuelles au siège de la CCVM.

Une fois les objectifs fixés, la CCVM a débuté la concertation avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) pour la signature d'une convention. Le projet de convention a ensuite été mis à disposition de la population du territoire. Le conseil communautaire en date du 29 novembre 2007 a constaté sa mise à disposition, qu'aucune observation n'a été formulée et a autorisé la Présidente à signer la convention avec l'ANAH et l'Etat (DCC 2007/74).

Afin de bien préparer la mission de suivi-animation, une réunion a été organisée le 19 novembre 2007 en présence des élus chargés des dossiers, du service administratif et d'URBAM CONSEIL.

La convention, rappelant les objectifs quantitatifs de l'opération, engage les parties à réserver les fonds nécessaires au bon déroulement de l'action. La convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale a été signée au 14 décembre 2007 et a lancé l'opération.

L'Est républicain a annoncé le lancement de l'opération pour l'amélioration de l'habitat le 28 décembre 2007.

*Coût du suivi-animation de l'OPAH-RR pour une année : 35 727 € HT, 42 729,50 € TTC*

*Coût du suivi-animation de l'OPAH-RR pour trois ans : 107 180 € HT, 128 187,28 € TTC  
(50 % du HT ANAH, 30 % du TTC CR, 30 % du TTC CCVM)*

### MESURE 5 : MAINTENIR LES SERVICES PUBLICS POUR TOUT LE TERRITOIRE

- **Haut - Débit à Vigneulles**

Les habitants de la Communauté de Communes du Val de Meurthe n'ont pas tous accès au haut débit ; la commune de Vigneulles en particulier n'est pas éligible à l'ADSL. Pour remédier à cette inégalité, la CCVM a opté pour une solution alternative reposant sur les ondes radio hertziennes, le « pack surf wifi », proposé par France Telecom.

Durant le premier semestre 2007, France Télécom a procédé à l'installation de ce système innovant. Très tôt les abonnés de ce service ont rencontré des problèmes dans l'utilisation de ce produit. Plusieurs réunions entre France Télécom, la commune de Vigneulles, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et la CCVM ont été programmées afin d'étudier les solutions techniques et commerciales à mettre en œuvre. Différents travaux ont été effectués durant le second semestre 2007 et se poursuivent en 2008.

## MESURE 6 : VALORISER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

### • Gestion des déchets

Suivi : Commission Ordures ménagères

Mise en œuvre : Service administratif CCVM

Partenaires : ADEME, ADELPHE

La **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** en porte à porte est assurée exclusivement en régie par la CCVM.

Deux ramassages hebdomadaires sont organisés sur les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières.

Barbonville, Charmois, Mont-sur-Meurthe, Rechainviller et Vigneulles bénéficient quant à elles d'un ramassage hebdomadaire.

### Bilan de l'opération Bacs roulants 2007

Inaugurée en 2006, l'opération « bacs roulants » a été reconduite en 2007.

Afin de faciliter la collecte des déchets sur le territoire communautaire, la CCVM a proposé à ses habitants des bacs roulants à des tarifs compétitifs.

Les bacs de marque SULO ont été retirés par les habitants dans les ateliers techniques de la CCVM (22 bis rue de Lorraine à Damelevières) à partir de novembre 2007.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'a pas participé à l'opération sur ses fonds propres, les bacs étant revendus aux habitants à prix coûtant.

Bilan de l'opération :

Type de bacs	120 litres	240 litres	660 litres	
Prix unitaire TTC	22,73 €	29,90 €	118,40 €	
Quantité	70	130	4	= 204 bacs
Coût total TTC	1 590,68 €	3 887,00 €	473,62 €	= 5 951,30 €

La **COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS** est réalisée en porte-à-porte par la société VEOLIA PROPRETÉ, à raison d'un passage par trimestre.

Les déchets collectés en porte-à-porte sont enfouis au centre de stockage des déchets ultimes de Lesménils.

La **COLLECTE SELECTIVE** fonctionne grâce à différents points d'apport volontaire répartis sur le territoire communautaire ; au total, 13 bennes à déchets verts et trente sept points tri généralement équipé :

- d'un conteneur pour la collecte du VERRE
- d'un conteneur pour la collecte des PAPIERS et des CARTONS (pour les journaux, les magazines et les emballages cartonnés)
- d'un conteneur pour la collecte des PLASTIQUES et des METAUX (pour les bouteilles et les flacons en plastique, les briques alimentaires, les boîtes de conserve et les aérosols).

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

VEOLIA et BETAIGNE ENVIRONNEMENT assurent les prestations correspondantes (vidage des bornes d'apport volontaire et des bennes, transports des matériaux, tri, traitement).

Les déchets d'emballages ménagers collectés et triés sur le territoire communautaire sont repris à la CCVM par les filières désignées par ADELPHE.

Fréquence de vidage :

- Les conteneurs verre sont vidangés selon un planning semestriel établi par le collecteur (PATE), à raison d'un vidage tous les 14 ou 21 jours selon les communes.
- Les conteneurs à papiers et à cartons ainsi que les conteneurs à plastiques et à métaux sont vidangés une fois par semaine (respectivement le jeudi et le vendredi)
- Les bennes à végétaux sont vidangées une fois par semaine, sauf pendant la période haute (d'avril à octobre) où deux à trois vidages hebdomadaires sont prévus.

Ce sont les ouvriers de la Communauté de Communes du Val de Meurthe qui assurent le nettoyage hebdomadaire des points-tri.

### Bilan de l'opération Composteurs 2007

Inaugurée en 2006, l'opération « composteurs » a été reconduite en 2007.

Afin de diminuer le volume d'ordures ménagères présenté à la collecte, la CCVM a engagé une action de promotion du compostage individuel en proposant à ses habitants des composteurs individuels à tarifs compétitifs.

Les composteurs de marque ECD, modèle PICUMNUS, ont été retirés par les habitants dans les ateliers techniques de la CCVM (22 bis rue de Lorraine à Damelevières) à partir de novembre 2007.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'a pas participé à l'opération sur ses fonds propres, les composteurs étant revendus aux habitants à prix coûtant.



Composteur PICUMNUS d'ECD

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Bilan de l'opération :

Type de composteurs	400 litres + guide de compostage	
Prix unitaire	51,37 €	
Quantité	35	= 32 composteurs vendus = 3 composteurs en stock au 29/04/2008
Coût total	1797,89 €	= 4 508,38 €

La **DECHETTERIE** est ouverte aux sept communes membres de la CCVM ainsi qu'à cinq communes de la Communauté de Communes du Bayonnais (Bayon, Domptail-en-l'air, Haussonville, Méhoncourt, Romain). Elle fonctionne avec un gardien employé à temps complet.

Ses horaires d'ouverture varient selon la saison :

Été (sept mois : d'avril à octobre)	Hiver (cinq mois : de novembre à mars)
9h00-12h00 et 14h30-17h30	9h00-12h00 et 14h30-16h30

La déchetterie est fermée les jeudi, dimanche et jours fériés.

Elle accueille environ 40 visites par jour en période hivernale et environ 60 visites par jour en période estivale.

Depuis octobre 2007, la CCVM a mis en service une benne à bois en déchetterie, en plus des bennes qui permettent déjà de déposer gravats, cartons, déchets végétaux et autres objets encombrants. Cette benne permet de recueillir à part les arbres abattus, les meubles en bois, ou en contre-plaqué, etc...

Une « étude pour l'amélioration de la déchetterie existante ou la création d'une nouvelle déchetterie » a également été lancée. Confiée à ANETAME INGENIERIE, elle devrait s'achever courant 2008.

La collecte des déchets assimilés

Les commerçants, artisans, établissements publics et administrations de la CCVM bénéficient d'un service de collecte et de traitement des déchets, seulement pour les déchets qui sont assimilés aux ordures ménagères et dès lors que les moyens de la CCVM le permettent. Le service est assuré en porte à porte et en apport volontaire (déchetterie) : dans la limite de 1 m<sup>3</sup> par apporteur et par semaine.

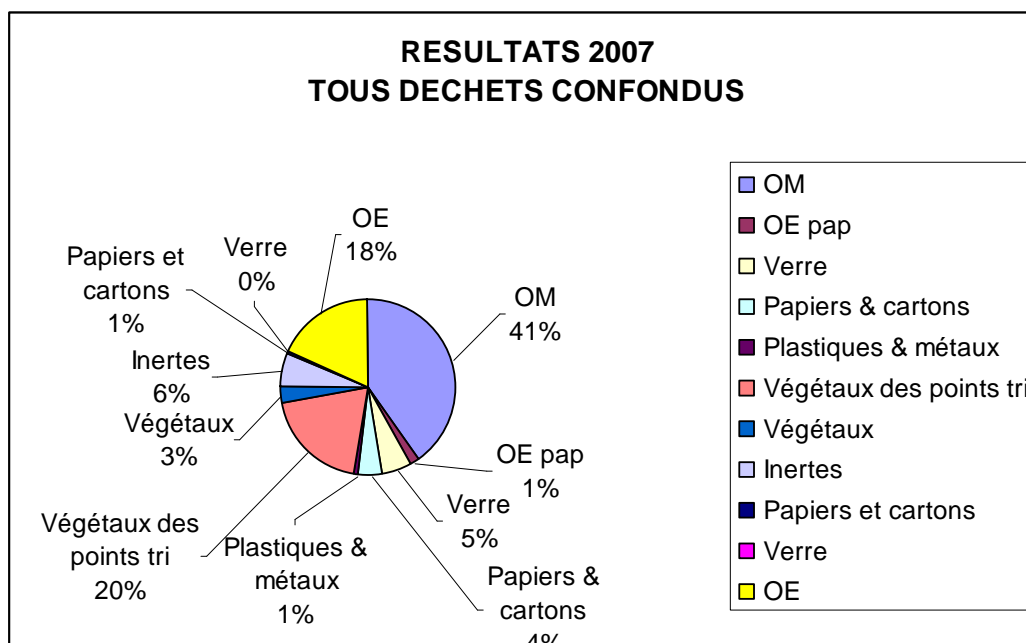
Au total, **6 657,39 tonnes de déchets ont été collectées en 2007.**

LES TONNAGES COLLECTES EN 2007

Hors déchetterie	
OM	2 668,08
OE pap	95,20
Verre	358,35
Papiers & cartons	288,32
Plastiques & métaux	67,30
Végétaux des points tri	1 277,46
<b>sous total hors déchetterie</b>	<b>4 754,71</b>

En déchetterie	
Végétaux	191,80
Inertes	407,10
Papiers et cartons	41,08
Verre	8,00
OE	1 204,26
Bois	50,44
<b>sous total déchetterie</b>	<b>1 902,68</b>

<b>TOTAL =</b>	<b>6 657,39</b>
----------------	-----------------



## LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le service d'élimination des déchets (hors déchetterie) est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que par les recettes issues de la collecte sélective

TOTAL DES RECETTES :	<b>759 687,98 €</b>
Dont : TEOM :	702 203,00 € (92,43 %)
Recettes de la collecte sélective :	32 850,48 € (4,32 %)
Autres recettes :	24 634,50 € (3,25 %)

Les dépenses de ce service correspondent aux contrats de prestation avec les entreprises, aux factures des fournisseurs, aux charges salariales, aux dépenses liées aux véhicules et aux locaux, aux assurances et taxes

TOTAL DES DEPENSES :	<b>728 646,00 €</b>
----------------------	---------------------

Dont : Prestations et divers :	503 030,30 € (69,04 %)
Régie :	225 615,70 € (30,96 %)

TEOM 2007 :

13,68 % pour la zone 1 (Barbonville, Charmois, Mont-Sur-Meurthe, Rehainviller et Vigneulles)

13,79 % pour la zone 2 (Blainville-sur-l'eau et Damelevières)

La déchetterie est financée pour une partie par la TEOM et pour une autre partie par le budget général de la CCVM, c'est-à-dire par la fiscalité directe locale : le produit de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

La Communauté de Communes du Bayonnais contribue également au fonctionnement de la déchetterie.

TOTAL DES RECETTES :	<b>146 625,95 €</b>
Dont : Participation du budget général :	90 000,00 € (61,38 %)
Participation de la CC du Bayonnais :	36 120,09 € (24,63%)
Recettes de la collecte sélective (métaux) :	11 129,80 € (7,60 %)
Autres recettes :	9 376,06 € (6,39 %)

Les dépenses de ce service correspondent aux contrats de prestation avec les entreprises, aux factures des fournisseurs, aux charges salariales, aux dépenses liées aux véhicules et aux locaux, aux assurances et taxes

TOTAL DES DEPENSES :	<b>223 426,92 €</b>
Dont : Prestations :	175 668,21 € (78,62 %)
Régie :	47 758,71 € (21,38 %)

- **Opération de sensibilisation au tri**

En groupe de travail « sensibilisation au tri » du 14 décembre 2006, il a été décidé de proposer des interventions sur le tri sélectif dans toutes les écoles de la CCVM.

Pour l'année scolaire 2006-2007, une animation « clef en main » en avril a permis de lancer l'action. La réunion du 23 janvier 2007 avec les Directeurs d'école a confirmé l'intérêt des enseignants pour ce projet et a permis de fixer l'intervention pour les classes de CE2 du territoire soit 8 classes.

Le prestataire retenu était le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE). Une réunion le 26 avril 2007 a permis de préparer leur intervention dans les classes.

Les interventions du CPIE ont eu lieu en fin d'année scolaire 2006-2007 et ont fait l'objet d'un bilan le 25 juin 2007. Elles consistaient en une animation généraliste sur les déchets pour expliquer les gestes du tri et leur intérêt.

Les interventions ont été très appréciées des enseignants.

*Coût total des interventions du CPIE pour l'année scolaire 2006-2007 : 1 280 €  
(50 % ADELPHE, 30 % CG, 20 % CCVM)*

La réunion du 26 avril 2007 a également été l'occasion de présenter l'animation de l'année scolaire 2007-2008. Pour celle-ci, la CCVM a choisi de faire intervenir une association volontaire du territoire, Natura Passion, et de lui fournir pour cela l'outil pédagogique « La mouette trieuse ». Les passeports accompagnant la mallette étant fournis aux élèves des classes de CE2 participantes. L'utilisation de la mallette nécessitant une prise en main, l'association l'a testée durant l'été 2007. Pour compléter les animations de Natura Passion, il a été choisi d'organiser une visite d'un site de tri des déchets.

La CCVM a donc acheté, en mai 2007, la mallette pédagogique « la Mouette trieuse » et les passeports l'accompagnant. Pour que chaque enfant puisse avoir un passeport, la CCVM en a commandé 240 exemplaires.

La mallette se présente sous la forme de 4 jeux pédagogiques qui traitent différents aspects du tri des déchets.

En échange de l'intervention de l'association Natura Passion dans les écoles, la CCVM doit verser une participation financière à l'association.

Un représentant de la CCVM a participé à chaque intervention de l'association.

Pour cadrer les obligations de la CCVM et de l'association, une convention de mise en œuvre de l'action a été signée entre les deux partenaires.

L'association avait à sa charge les interventions et la CCVM la coordination de l'action de sensibilisation au tri.

Le 17 septembre 2007, une réunion de lancement de l'opération a été organisée avec les enseignants des classes de CE2 volontaires. Lors de cette réunion, la CCVM a décidé de distribuer un guide du tri de la CCVM à chaque enfant participant à l'action et il a été annoncé la visite de l'entreprise de compostage Betaigne environnement, partenaire de la CCVM, en complément des interventions de l'association. Cette réunion a également permis de fixer les dates des interventions. Les quatre premières sur les sept prévues ont eu lieu au cours des mois de novembre et décembre 2007. La dernière intervention était prévue pour le mois de février 2008.



Intervention de Natura Passion à l'école du Haut des Places

DATE	ECOLE	CLASSE
Samedi 10 novembre 2007 à 8h10	Ecole du Haut des Places de Blainville	Classe de Mme SALVI
Samedi 24 novembre 2007 à 8h30	Ecole Jules Ferry de Blainville,	classe de Mme BOULANGER
Samedi 08 décembre 2007 à 8h30	Ecole Jules Ferry de Blainville,	classe de Mme KOPFERSCHMITT
Samedi 15 décembre 2007 à 8h40	Ecole Victor Hugo de Damelevières	classe de M. HAINZELIN

Coût d'acquisition de l'outils pédagogique « la Mouette trieuse » pour l'année scolaire 2007-2008 : 538,01 € TTC

(50 % du TTC ADELPHE, 30 % du TTC CG, 20 % du TTC CCVM)

Participation financière de la CCVM aux interventions de l'association : 400 €

- **Création d'un service d'ouvriers intercommunaux**

Début 2006, la Communauté de Communes du Val de Meurthe a créé une régie d'ouvriers intercommunaux qui travaillent tant pour la CCVM que pour ses communes membres.

Cette régie assure le balayage des voies et le nettoyage des avaloirs, en complément du nettoyage complet des réseaux d'assainissement que les communes réalisent elles-mêmes périodiquement.

Le service balayage et avaloirs fonctionne sur la totalité du territoire communautaire, selon un planning disponible en communauté de communes.

La régie compte également un service d'ouvriers intercommunaux au bénéfice des communes de Barbonville, Charmois, Mont-sur-Meurthe, Rehainviller et Vigneulles. Les ouvriers intercommunaux apportent leur savoir-faire aux communes pour des menus travaux sur leur patrimoine bâti ou pour l'entretien de leurs espaces publics : entretien des cimetières, des espaces verts et des fossés, élagage des arbres en bordure de voies...



La balayeuse en action en février 2007

- **Aménagement des ruisseaux**

Suivi : Commission Développement Communautaire, Communes

Mise en œuvre : SOGREAH Consultants, Service administratif

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), Conseil Général de Meurthe et Moselle, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), Associations de pêche, Voies Navigables de France (VNF) - Service de la Navigation Nord Est

Partenaires financiers : AERM, Conseil Général de Meurthe et Moselle, DDAF, Commune de Damelevières

La Communauté de Communes a la compétence « aménagement des affluents de la Meurthe, selon la liste définie par le Conseil Communautaire ». Cette compétence consiste à assurer la Maîtrise d'Ouvrage pour les études et les travaux sur les ruisseaux concernés et à rechercher des subventions, le coût résiduel de ces actions restant à la charge des communes concernées.

### Ruisseau du Clos Pré

En avril 2005, la maîtrise d'œuvre pour la programmation de protection contre les inondations, de restauration et d'entretien pérenne du ruisseau du Clos Pré a été confiée à SOGREAH Consultants.

L'année 2006 a vu l'avancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux, le rendu de l'avant-projet, l'élaboration du dossier loi sur l'eau et l'organisation d'une réunion avec les riverains pour présenter le programme des travaux.

Pour 2007, SOGREAH Consultants a préparé et lancé la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux. C'est l'entreprise SETHY qui a emporté le marché. Marché qui lui a été notifié le 19 mars 2007.

De nombreux ouvrages entravant son écoulement, ces travaux avaient pour objet de limiter les inondations du ruisseau et de le revaloriser dans le cadre du « programme de protection contre les inondations, de restauration, renaturation et entretien pérenne du ruisseau le Clos Pré à Damelevières ».

Les travaux ont démarré le 3 avril 2007 avec la démolition des ouvrages. Une réunion de chantier a réuni le comité de pilotage tous les mercredis afin de faire le point sur l'avancée du chantier. Les travaux ont consisté en la démolition des ouvrages qui gênaient à l'écoulement du ruisseau, en la création d'un lit majeur et mineur et en la mise en place de végétations spécifiques aux cours d'eau.

Le jeudi 31 mai 2007, les travaux ont été partiellement réceptionnés par la CCVM en attendant la plantation d'arbustes à l'automne 2007.

Le lancement de la deuxième phase des travaux a eu lieu le 24 octobre 2007. Les travaux, achevés le 14 novembre, ont été réceptionnés le 29 novembre 2007.

Les travaux optionnels, prévus lors de la passation du marché, qui consistaient en travaux et plantations en amont au niveau de la partie forestière du ruisseau et le long de la voie SNCF en aval, n'ont pas été réalisés. La maîtrise d'œuvre a donc coûté moins cher que ce



Le Clos Pré à l'été 2007

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

qui avait été budgétisé.

Les travaux faisaient l'objet d'une convention de participation financière entre la CCVM et Damelevières.

*Coût de la maîtrise d'œuvre du programme de travaux (SOGREAH Consultants) : 23 953 € HT  
soit 28 647,79 € TTC*

*(50 % AERM, 23 % DDAF, 7 % CG, 20 % commune de Damelevières)*

*Coût des travaux (SETHY) : 97 375 € HT*

*(50 % AERM, 30 % CG, 20 % commune de Damelevières)*

### Ruisseau de Chauffontaine

Suite à l'étude réalisée sur le Chauffontaine en 2005, il a été décidé de lancer une phase de travaux afin d'aménager et de revaloriser le ruisseau pour en limiter les inondations.

Le projet a été fractionné en deux dossiers :

- les travaux sur le cours d'eau en lui-même
- la valorisation et la renaturation de l'Espace Naturel Sensible du Plain

#### Travaux sur le Chauffontaine

Les travaux sur le ruisseau de Chauffontaine sont réalisés dans le cadre du « programme de protection contre les inondations, de restauration, protection et valorisation des milieux aquatiques du Chauffontaine et de ses affluents ». La commune de Charmois ayant fait part de problèmes d'inondations pour les riverains de sa commune, il a été décidé d'inclure cette problématique au marché. Une visite sur site le 18 juin 2007 a permis de rencontrer les personnes concernées et de se rendre compte sur place des soucis. Une réunion le 30 mai 2007 avec les financeurs et partenaires a permis de faire le point sur le dossier avant l'élaboration de son cahier des charges. La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à SOGREAH Consultants le 23 novembre 2007.

La mission confiée à SOGREAH se présente en deux parties. Une première qui consiste à faire des études complémentaires pour étudier les inondations ou détériorations sur la commune de Charmois et sur quelques points particuliers à Damelevières et les solutions envisageables pour y remédier. La seconde partie de la mission consiste en la maîtrise d'œuvre du programme de travaux. Lors de la passation du marché, des travaux ont été visés comme prioritaires tandis que d'autres restent optionnels et soumis à décision du comité de pilotage. La mission qui devait débiter dès 2007, a pris du retard et ne démarrera que sur 2008.

La maîtrise d'œuvre fait l'objet d'une convention de participation financière entre la CCVM, Charmois et Damelevières.

*Coût de la maîtrise d'œuvre du programme de travaux (SOGREAH Consultants) : 32 800 € HT  
(50 % AERM, 30 % CG, 14,4 % commune de Damelevières et 5,6 % commune de Charmois)*

#### Travaux et Plan de Gestion de l'ENS du Plain

Dans le cadre de l'étude globale sur le ruisseau du Chauffontaine, dont l'essentiel a été réalisé en 2005, ECOLOR, sous-traitant de SOGREAH Consultants, a également réalisé en 2006 le plan de gestion se rapportant à la reculée dite du Plain classée d'Espace Naturel Sensible par le CG54.

L'Espace naturel Sensible du Plain est un ancien méandre de la Meurthe situé à la confluence entre la Meurthe et le Chauffontaine. Il a acquis en 1993 le statut d'« Espace Naturel Sensible » à l'échelle du département et d'« Espace Naturel Remarquable » à l'échelle de la Région. Lors de

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

la phase d'étude et d'élaboration du Plan de Gestion en 2005, la reculée du Plain n'a plus qu'un intérêt départemental du fait de la fermeture du milieu.

Les travaux sur l'Espace Naturel Sensible du Plain à Damelevières sont réalisés dans le cadre du « programme de restauration de la reculée ». Conjointement à ces travaux, la commune de Damelevières prend à sa charge le Plan de Gestion du site afin de le revaloriser notamment en le rendant accessible à la population.

Une réunion le 15 mai 2007 avec les financeurs et partenaires a été l'occasion de faire le point sur le Plan de Gestion et de commencer l'élaboration du cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux.

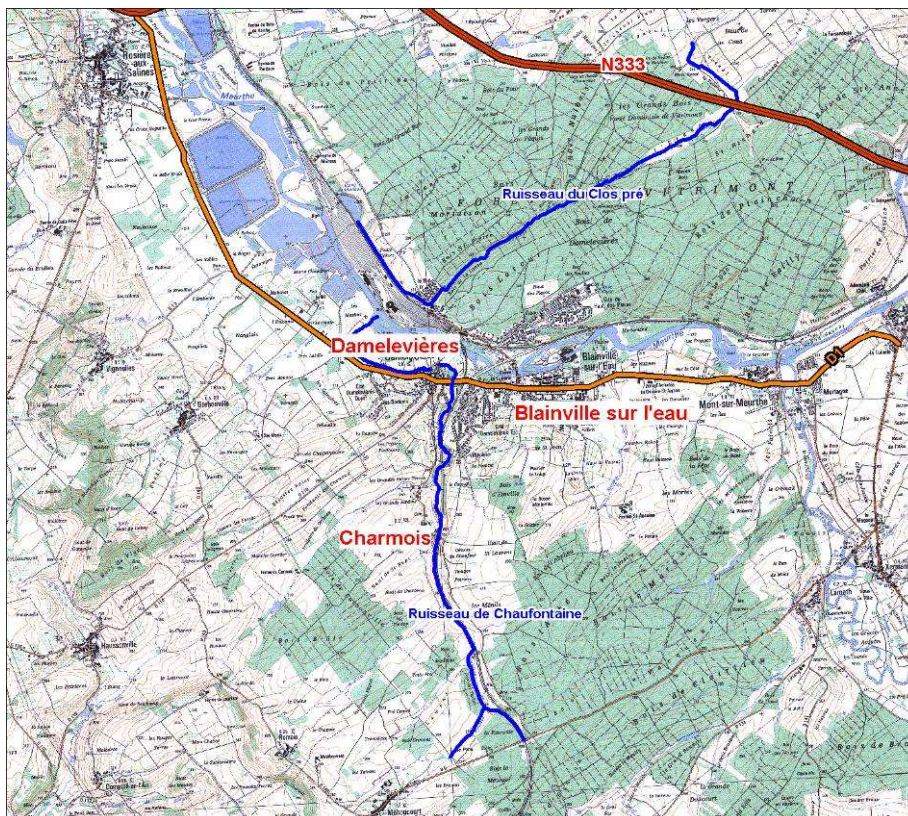
Les travaux dont le maître d'ouvrage est la CCVM, consistent en la réhabilitation de deux mares, en la création d'un chenal pour redonner un courant hydraulique au site et en le retalutage de la berge au niveau de la confluence entre la Meurthe et le Chauffontaine.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à SOGREAH Consultants le 21 novembre 2007. Le démarrage de la mission ayant pris du retard, celle-ci ne débutera qu'en 2008.

Le marché a été passé avec une tranche ferme qui correspond aux études préliminaires nécessaires aux travaux et une tranche conditionnelle qui correspond à la maîtrise des travaux. Ce marché fait l'objet d'une convention de participation financière entre la CCVM et Damelevières.

*Coût de la maîtrise d'œuvre du programme de travaux (SOGREAH Consultants) : 16 900 € HT pour la tranche ferme et 25 800 € HT pour la tranche conditionnelle.  
(40 % AERM, 40 % CG, 20 % commune de Damelevières)*

Localisation des ruisseaux du Clos Pré et du Chauffontaine à Damelevières et Charmois  
(carte SOGREAH Consultants)



## Etude sur la Mortagne

La communauté de communes de la Mortagne, par une délibération du 12 février 2007, a décidé de lancer une étude sur l'ensemble du bassin versant de la rivière de la Mortagne pour cette année 2007. La confluence de la rivière avec la Meurthe se situant sur le territoire de la CCVM au niveau de Mont-sur-Meurthe, il a été choisi de participer financièrement à cette étude proportionnellement au linéaire traversant la commune de Mont-sur-Meurthe. Lors d'une réunion le 23 avril 2007, le bureau d'études SINBIO a été choisi pour réaliser cette étude intitulée « étude globale relative à la restauration et l'entretien de la Mortagne et de ses affluents et des affluents de la Meurthe ». Le cahier des charges prévoyant en option la maîtrise d'œuvre des travaux sur la rivière. Le lancement de l'étude a eu lieu le 29 mai 2007 avec la présentation de la méthodologie. Cette étude fait l'objet d'une convention de participation financière entre la CCVM et Mont-sur-Meurthe.

Une réunion le 9 août 2007 a été organisée pour présenter les résultats du diagnostic sur la rivière de la Mortagne et une réunion le 20 août a permis de découvrir les propositions de travaux faites par SINBIO avec une estimation du coût que cela engendrerait pour la CCVM et la CC de la Mortagne.

*Coût de l'étude : 21 205,08 € TTC*

*(50 % AERM, 30 % CG, 7 164,71 € CCM, 158,67 € commune de Mont-sur-Meurthe)*

## Atlas des Zones Inondables de la Mortagne

Cet atlas est engagé par la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) pour le compte de l'Etat. C'est le bureau d'études SINBIO qui en a la charge. Une réunion le 31 mai 2007 a présenté la démarche aux territoires concernés. L'objectif d'un tel atlas est de protéger les habitants soumis aux risques et de préserver les zones naturelles d'expansion de crues. L'Atlas permet aussi de cibler les territoires devant élaborer un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et de le construire.

Une réunion le 21 novembre 2007 a présenté les résultats provisoires de l'Atlas avant validation par les communes et intercommunalités.

## Plan d'Actions de Prévention des Inondations

L'Etat, par le biais de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), a lancé l'étude de préfiguration pour un PAPI Meurthe. Tous les territoires concernés sont associés à la démarche. La démarche, initiée en 2006, s'est vue concrétisée au début de l'année 2007 par l'élaboration d'une charte et l'adhésion de tous les territoires concernés (délibération CCVM du 15 mai 2007). Dans le même temps, un marché a été lancé afin de sélectionner le prestataire qui se chargera de l'étude.

Il s'agit d'étudier l'intérêt d'élaborer un PAPI Meurthe afin de constituer un dossier de candidature en vue de sa création pour cela, il faut faire la synthèse, à l'échelle du bassin versant de la Meurthe, de toutes les réflexions menées localement. L'étude a démarré en avril 2007.

SOGREAH Consultants a été chargé de l'étude. Le 10 juillet 2007, une rencontre a été organisée avec la CCVM, les communes de Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, la DIREN et SOGREAH afin de faire le point sur les cours d'eau du territoire de la CCVM. Les phases 1 et 2 de l'étude ont été présentées le 25 septembre, la phase 3, le 12 novembre 2007. La présentation finale est prévue pour 2008.

- **Espace Info Energie**



A l'occasion de la mise en place d'un espace info énergie, en partenariat avec l'Ademe, sur le territoire du Lunévillois, la CCVM a décidé d'accueillir une permanence de cet organisme, une fois par mois, dans ses locaux. Ainsi, tous les premiers mardis de chaque mois, le conseiller info énergie vient conseiller les habitants de la CCVM de 8h30 à 12h. Deux séances ont eu lieu en 2007.

- **Etude Bilan Carbone**



Au cours du second semestre 2007, les élus et les services de la CCVM ont été sensibilisés à la démarche « Bilan Carbone » de l'ADEME. Cette démarche innovante consiste à évaluer « l'impact effet de serre » du patrimoine et des services des communes et de la communauté de communes, et de bâtir un programme d'actions destiné à le maîtriser. Afin de pouvoir engager cette étude, la CCVM a pris la compétence « Réalisation du bilan carbone sur le territoire de la CCVM - approche patrimoine et services ».

## MESURE 7 : FAVORISER LES INITIATIVES CULTURELLES

- **Diffusion culturelle auprès des jeunes**

Suivi : Commission Sport Loisirs Culture  
Mise en œuvre : service administratif CCVM  
Partenaires techniques : enseignants, CPIE, Tota Compania  
Partenaires financiers : CG54, AERM, DIREN, CR

### Programme 2006-2007

Avec la rentrée 2006, ont débuté les premiers préparatifs pour l'organisation du programme culturel scolaire 2006-2007 pour les classes de CM2 du territoire. Le thème choisi était celui des énergies. L'élaboration du programme s'est fait en partenariat avec les enseignants. Tout ce qui est proposé dans le cadre du programme est en relation avec le thème choisi par la CCVM. Toutes les écoles du territoire ont participé au programme soit huit classes pour 204 élèves. Comme l'année précédente, il a été décidé d'assurer une diffusion culturelle ou une approche scientifique, au choix des enseignants. Deux approches étaient donc proposées aux enseignants :

- une approche scientifique avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) complétée de visites sur la route des énergies renouvelables de l'association Lorraine Energies Renouvelables
- une approche culturelle avec la Compagnie Tota Compania de Toul

Deux classes ont choisi de travailler à des ateliers culturels avec Tota Compania (réalisation d'une vidéo et d'une pièce de théâtre), six à des ateliers scientifiques avec le CPIE. Les interventions étaient de trois demi-journées sur l'année, les dates étant fixées par les enseignants. Les classes qui avaient choisi les ateliers du CPIE ont pu visiter un des trois sites de la route des énergies renouvelables de l'association Lorraine Energies Renouvelables pour découvrir concrètement ce type de ressources.

Les visites se sont déroulées :

le 14 mai 2007 sur le site de méthanisation à Mignéville, classes de Mme Oudin et de Mme Mustin

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHER

le 15 mai 2007 pour le chauffage au bois et solaire à Reillon, classes de Mme Tinelli et de M. Balon

le 24 mai 2007 sur le site éolien à Igney, classes de M. Dirringer et Mme Demangel

Pour compléter le programme culturel, un spectacle de marionnettes a été présenté aux classes. Il s'intitulait : « Il était une fois un royaume » de la Compagnie Tangente Vardar de Lachaussée (Meuse). Ce spectacle abordait le thème des déchets dans un conte tout en chansons.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre au thème des énergies renouvelables, il a été proposé, pour le grand public, une visite d'un site de production hydroélectrique appartenant à la Société Mahieu et Compagnie de M. Charmy à Blainville-sur-l'Eau.



Visite de l'installation hydroélectrique

### Journée de restitution

Le programme a fait l'objet d'une journée de restitution du travail des élèves. Celle-ci consistait en la préparation par les classes d'un atelier, d'un spectacle ou d'un film pour présenter aux autres classes de CM2 le travail qu'ils avaient accompli. Celle-ci c'est déroulée le vendredi 29 juin 2007.

Déroulement :

- Installations des ateliers par les professeurs et les élèves. (8h à 11h30)
  - Pique-nique (11h30 à 12h)
  - Echanges entre les classes, dans le cadre scolaire. (12h à 15h30)
- 204 élèves, leurs enseignants et quelques parents accompagnateurs.

Les 6 classes qui ont suivi les ateliers scientifiques ont proposé un atelier de 20 min ou deux ateliers de 10 min pour présenter des expériences sur les énergies en relation avec le travail accompli durant l'année.

Ce sont les élèves qui ont assuré, à tour de rôle, les explications et l'animation des ateliers auprès de leurs camarades. Les 8 classes ont visité les ateliers en répondant à un petit questionnaire, fil conducteur de la journée.



Ateliers



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

Cette journée a permis à chaque élève de parfaire ses connaissances sur les énergies. Les élèves animateurs ont appris à reformuler ce qu'ils ont appris et à animer un jeu, un exposé, présenter une expérience, etc.

Bien qu'elle soit instructive, la restitution est restée ludique pour les élèves qui se sont pris au jeu des différents ateliers.

La vidéo proposée par la classe de Mme Roy et la pièce de théâtre proposée par la classe de M. Skorsewski ont été présentées entre 13h30 et 14h30 à toutes les classes. Des parents d'élèves de la classe de M. Skorsewski sont venus assister au spectacle réalisé par leurs enfants.



Pièce de théâtre

- **Goûter (11h30 à 12h)**  
Un goûter a été offert aux élèves pour clôturer cette journée d'échanges avant l'accueil des parents.
- **Accueil des parents (à partir de 16h)**  
Présentation, aux parents, des expositions, ateliers et vidéo réalisés par les élèves au cours de l'année.  
Les parents ont pu partager avec les enfants ce qu'ils ont fait cette année et échanger avec les enseignants.

Le programme culturel scolaire a fait l'objet de plusieurs réunions dont la réunion bilan en présence de tous les intervenants le 05 juillet 2007.

*Coût du PCS : 7 217 € HT  
(35 % CR-AREL, 30 % CG, 3 596 € CCVM)*

### **Préparation du programme 2007-2008**

La réunion de bilan de l'opération 2006-2007 a été l'occasion de réfléchir au programme 2007-2008. Le thème choisi est celui de la forêt pour faire le lien avec la journée intercommunale organisée en septembre 2008.

Les interventions proposées étaient des ateliers du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ou ceux d'un artiste de Blainville-sur-l'Eau. Les enseignants devaient choisir leur atelier pour le 15 octobre 2007. Tous ont préféré les ateliers de l'artiste, Gilles Bettker de l'entreprise GB Factory.

Comme l'année précédente, le programme comporte également une visite de site, la plateforme de compostage de Betaigne environnement, un spectacle, un conte musical sur le thème de la forêt financé par la CCVM et une journée de restitution prévue le samedi 7 juin 2008.

Le programme devait commencer concrètement en 2008.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- **Festival « Fleur des Chants »**

Suivi : Commission Sport Loisirs Culture

Mise en œuvre : service administratif CCVM, équipe de Fleur des Chants (foyer rural de Gerbéviller)

Dans le cadre du festival de chanson française « Fleur des Chants », la CCVM a programmé le spectacle « Le Doudou d'Adrien » de et avec Philippe Roussel. Ce spectacle était à destination des familles. Les personnes âgées y étaient également spécialement invitées pour créer un moment d'échanges et de convivialité.

Le spectacle s'est joué le mercredi 6 juin à 15h30 dans le gymnase de l'école Victor Hugo de Damelevières. Le Foyer des Personnes Âgées de Damelevières a été spécialement associé au projet et un certain nombre de leurs pensionnaires a assisté au spectacle.

Au total 222 personnes ont assisté à la représentation :

- 82 enfants en individuel
- 56 enfants de structure
- 46 adultes accompagnants
- 38 personnes âgées



Le public

*Coût : participation de la CCVM à l'association du Festival : 2 500 €, 280 € pour l'accueil du spectacle*

- **Adhésion à la convention de développement culturel**

Suivi : Commission Sport Loisirs Culture

Mise en œuvre : service administratif CCVM, Pays Lunévillois, partenaires de la convention de développement culturel

Depuis le mois d'octobre 2006, la CCVM est signataire de la convention de développement culturel sur le territoire du Lunévillois. Cette convention réunit les différents partenaires culturels du territoire que sont le CG54, le Pays Lunévillois, la ville de Lunéville, la ville de Baccarat et les intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Lunévillois.

Le premier programme opérationnel a été appliqué cette année 2007. La CCVM a suivi son élaboration mais n'y a pas participé. Par contre, elle a assisté aux réunions du comité technique pour l'élaboration du programme opérationnel 2008 avec l'objectif de participer à son exécution. Le travail du comité a permis d'identifier trois thématiques pour le programme opérationnel de 2008. L'identification de ces trois thématiques a abouti la création de trois groupes de travail. La CCVM participait à celui qui réfléchissait aux actions possibles en direction du conte.

La CCVM est pressentie pour accueillir un spectacle conte et proposer une activité conte aux écoles de son territoire.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- **Préparation d'une journée découverte**

Suivi : Commission Sport Loisirs Culture, Groupe de travail

Mise en œuvre : service administratif CCVM

Partenaires financiers : Conseil Général de Meurthe et Moselle

La journée intercommunale qui aurait dû avoir lieu en septembre 2007 a été reportée à l'année 2008 pour plus de faciliter d'organisation. La date pour cette manifestation a été fixée au dimanche 14 septembre 2008. Un groupe de travail a été créé afin de suivre le dossier et d'organiser cette journée. Le principe reste le même avec des randonnées ponctuées d'animations en rapport avec le thème de la journée. Le thème choisi par la commission est celui de la forêt. Cette journée est à destination de toute la population de la communauté de communes.

### AXE STRATEGIQUE 3 : FAVORISER LA SOLIDARITE, LE LIEN SOCIAL ET LA COMMUNICATION

#### MESURE 8 : LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

- **Permanences CIDF**

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Lunéville assure deux permanences mensuelles en CCVM, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois, de 14h00 à 17h00.

Il informe gratuitement les personnes qui le consultent, et les guide dans leurs démarches pour les domaines :

- Juridique : divorce, filiation, succession, travail, logement...
- Social : prestations familiales, retraites, sécurité sociale...
- Professionnel : emploi, formation...
- Vie pratique : indexation des loyers, pensions alimentaires, aide juridictionnel, surendettement

- **Réflexion sur les transports dans le cadre de la candidature LEADER**

Le Pays Lunévillois souhaite déposer un dossier pour une candidature sur la quatrième génération du programme européen Leader pour la période 2007-2013. Le thème choisit est celui de la mobilité. Afin d'engager la réflexion par une démarche participative, tous les acteurs du territoire Lunévillois ont été invités, en décembre, à 15 groupes de travail sur divers thème de la mobilité. La CCVM a participé à trois d'entre eux.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

## MESURE 9 : PROMOUVOIR LE LIEN INTERGENERATIONNEL

- Ludobus

Suivi : Commission Intergénération

Mise en œuvre : Association Relais, service administratif CCVM

Partenaires financiers : Conseil Régional de Lorraine et Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

L'action Ludobus a été élaborée d'avril 2006 à septembre 2006. Elle a démarré en octobre 2006 pour l'année scolaire 2006-2007. Cette première année de fonctionnement était expérimentale. Le maître d'ouvrage de l'action était la CCVM, une convention régissait les relations avec le maître d'œuvre : l'Association Relais.

Le Ludobus est une ludothèque itinérante qui se déplace dans les villages de la CCVM qui le souhaite. Deux animateurs accueillent les familles pour jouer à des jeux de société, d'imitation, sensoriels, etc. qu'ils mettent à leur disposition. Les participants jouent librement. A partir de 6 ans les enfants peuvent participer seuls mais l'association et la CCVM encourage les parents et les grands-parents à venir jouer aussi. L'activité est gratuite.

Par le ludobus, la CCVM contribue à l'animation des villages en proposant un lieu d'échanges entre générations et des rencontres entre les habitants.

Le ludobus a fonctionné à raison d'une séance par mois, dans les toutes les communes de la CCVM, à l'exception de Blainville-sur-l'eau qui bénéficie déjà d'un ludothèque, d'octobre 2006 à juin 2007, les mercredis ou vendredis après-midis après le temps scolaire.

*Coût 2006-2007 : 4 500 € versés à l'association relais en trois fois, tous les trimestres, sur présentation du rapport trimestriel.  
(50 % CR, 50 % CCVM)*

Le bilan de cette première année de fonctionnement a confirmé la volonté de la CCVM de poursuivre l'action. Ainsi, le Ludobus a été renouvelé pour l'année scolaire 2007-2008 dans les mêmes conditions mais en prenant en compte les problèmes rencontrés la première année. La convention avec l'association Relais a donc été renouvelée. Pour améliorer le service, la CCVM a, par exemple, accentué la communication sur certaines communes où le Ludobus rencontrait moins de succès.

Charmois en octobre



Le Ludobus à Barbonville

*Coût 2007-2008 : 4 500 € versés à l'association relais en trois fois, tous les trimestres, sur présentation du rapport trimestriel.  
(50 % CG54, 50 % CCVM)*

- **Accompagnement scolaire**

Suivi : Commission Intergénération

Mise en œuvre : service administratif CCVM, bénévoles

Partenaires financiers : Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2007-2008

En 2006, la CCVM a décidé et organisé la mise en place d'un service d'accompagnement à la scolarité, en complément des services déjà existants assurés par les communes et les associations du territoire. L'accompagnement scolaire consiste à donner aux élèves des méthodes pour apprendre et pour organiser leur travail scolaire.

Les bénévoles ont été recrutés par le biais des journaux communaux et intercommunaux, de l'Est républicain et auprès des étudiants de Nancy. Les

élèves qui ont bénéficié de cette action, ont été ciblés par un questionnaire qui a permis à la CCVM de noter les personnes intéressées, puis les enseignants ont donné leur avis sur les enfants les plus prioritaires. Sur chaque école un groupe de 10 enfants a bénéficié de l'accompagnement.

Pour la première année de fonctionnement en 2006-2007, 4 bénévoles sont intervenus dans les écoles de Mont-sur-Meurthe et de Damelevières soit un total de trois écoles. Sur chacune était proposé une séance d'accompagnement d'une heure pas semaine après les cours. A Mont-sur-Meurthe les interventions avaient lieu dans la bibliothèque communale, à Damelevières, la commune mettait une salle de classe ou la salle informatique à disposition.

L'action a démarré en janvier 2007 et s'est terminé à la mi-juin. Les dépenses liées à l'action étaient le remboursement des frais kilométriques des bénévoles et l'achat de matériel scolaire pour les séances de Mont-sur-Meurthe.

L'accompagnement scolaire de l'année 2006-2007 ayant été une réussite, il a été décidé de la poursuivre l'année suivante.

*Coût 2006-2007 : 400,74 € de frais kilométriques, 13,70 € TTC de matériel scolaire pour Mont-sur-Meurthe.*

L'accompagnement scolaire 2007-2008 a été mis en place dans les mêmes conditions mais en tenant compte du bilan de la première année de fonctionnement.

Ainsi, toutes les écoles du territoire ont pu bénéficier de l'accompagnement, soit un total de quatre écoles. 17 bénévoles ont répondu à l'appel et ont été choisis après un entretien avec le Vice-président et l'agent de développement chargés du dossier. Deux séances de une heure par semaine ont été proposées pour un groupe de dix enfants par école. Pour donner plus de moyens aux bénévoles, des dictionnaires et du matériel pédagogique ont été acquis par la CCVM.

L'action a débuté à la mi-novembre avec une réunion qui réunissait tous les bénévoles et une première séance d'accompagnement scolaire où les parents étaient invités à les rencontrer.

*Coût 2007-2008 : 6 000 € prévisionnels de frais kilométriques, 407,33 € TTC de matériel pédagogique (50 % CG54, 50 % CCVM)*

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

## Appel aux bénévoles

E Rele 29.06.07

À l'issue de l'accompagnement scolaire, qui s'est achevé le 15 juin dans les écoles primaires de Mont-sur-Meurthe et Damelevières, la CCVM a souhaité dresser le bilan de cette action.

Celle-ci a bien fonctionné, tant pour les enfants que pour les parents qui ont apprécié le travail accompli par les bénévoles depuis le début de cette opération en janvier dernier.

La question se pose de savoir qui en est responsable : l'accompagnant, l'enfant, les parents ou l'enseignant ? Car l'accompagnement scolaire reste une aide qui a besoin de la collaboration de tous pour porter ses fruits.

Tous les participants à la réunion ont confirmé leur souhait de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2007-2008.

Anne-Marie Farrudja, la présidente de la CCVM, et Jean-Pierre Uhl, le vice-président chargé de la commission intergénération, aimeraient également doubler le nombre de séances hebdomadaires et en étendre le bénéfice aux enfants scolarisés à Rehanviller. Mais pour atteindre cet objectif ambitieux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un nombre de bénévoles plus important.

Les personnes intéressées pour soutenir les élèves dans leur scolarité à la rentrée peuvent, dès à présent, contacter Alice Courroule au siège de la CCVM, 13 rue des Écoles à 54360 Blainville-sur-1 Eau ou au 03.83.71.43.82.



Tous les acteurs de l'opération accompagnement scolaire ont dressé un bilan positif.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- **Aide au BAFA**

Suivi : Commission Intergénération

Mise en œuvre : service administratif CCVM

Suite à l'action 2006 et les aides au BAFA qui avaient été attribuées, la CCVM a choisi de créer un règlement d'intervention d'aide au BAFA. Celui-ci a été approuvé au conseil communautaire du 15 mars 2007. L'aide fixée pour une demande est de 100 €. L'enveloppe allouée pour cette action était de 3 000 €.

Sur l'année 2007, trois dossiers ont été instruits.

*Coût : 300 €*

### MESURE 10 : DEVELOPPER L'OFFRE EN LOGEMENT SOCIAL

Suivi : Commission Développement Communautaire

Mise en œuvre : URBAM CONSEIL, Service administratif

Partenaires financiers : Etat (ANAH), Conseil Régional de Lorraine

Dans le cadre de l'OPAH-RR, 60 propriétaires occupants aux revenus les plus modestes seront aidés par l'ANAH et la CCVM. Plus particulièrement, les services de l'Etat ont prévu une enveloppe de 47 000 € pour instruire, sur trois ans, 15 dossiers de propriétaires occupants répondant à des critères sociaux.

L'opération prévoit également des aides pour des dossiers de propriétaires bailleurs qui accepteront de créer des logements à loyers dits conventionnés pouvant accueillir les personnes à faibles revenus.

### MESURE 11 : AMELIORER LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Mission développement sportif**

Durant le premier semestre 2007, la Communauté de Communes du Val de Meurthe a réalisé un diagnostic territorial sur les pratiques sportives sur son territoire. Cette étude « schéma de développement sportif de la communauté de communes du Val de Meurthe », réalisé par Géraldine Castaing, a permis de faire un inventaire des équipements sportifs, d'évaluer leur état et leur mode d'utilisation, mais aussi de mettre en évidence l'organisation du sport sur le territoire et les attentes de la population. L'étude a été diffusée auprès des élus, des financeurs et des associations sportives du territoire.

Elle sert de base à la définition d'une politique de développement sportif à l'échelle de la communauté de communes. Les élus de la CCVM ont ainsi élaboré le programme de développement sportif pour 2007 et 2008.



Géraldine Castaing, chargée de la mission développement sportif

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

- **Gestion des équipements du Haut des Places**

Le conseil communautaire a approuvé le projet de réalisation d'une extension de la salle des sports du Haut des places, ainsi que la conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre (mission de base), d'une mission de coordination SPS et d'une mission de contrôle, le tout pour un montant prévisionnel total TTC de 70 000 €. Les travaux ont été commencés durant le second semestre 2007 et se sont poursuivis en 2008.



Douches des vestiaires accessibles depuis l'extérieur

- **Publication d'un bulletin d'information**

En 2007, la CCVM a publié un Infos Val de Meurthe.



BIC d'avril 2007

## MESURE 13 : REFLECHIR SUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU TERRITOIRE

### Suivi : Commission Intergénération

Au cours du second semestre 2007, les élus et les services de la CCVM ont été sensibilisés aux problématiques de la petite enfance et de la jeunesse sur le territoire. Afin de répondre au mieux à la population et de fournir aux communes les moyens de mener des politiques cohérentes et pertinentes envers ce public spécifique, la CCVM a décidé de mener une étude sur les enjeux pour la petite enfance et la jeunesse sur son territoire. Pour pouvoir engager cette étude, la CCVM a pris la compétence « étude diagnostic et prospective sur les services de la petite enfance et de la jeunesse » suite à une délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2007.